

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 FEVRIER 2017 A MONSAGUEL**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PORTES SUD PERIGORD
23 Avenue de la Bastide
24500 EYMET
Tél 05/53/22/57/94

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le 20 Février à 20 h 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de
MONSAGUEL sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE
Date de convocation : 14.02.2017

En exercice 39
Présents 29
Pouvoirs 04
Votants 33

Délégués des communes :

<u>BARDOU</u> -M. Michel CASTAGNET, absent 1 pouvoir à M. J. BETAILLE	<u>BOISSE</u> -Mme Stéphanie MOLLE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAILLE + 1 pouvoir -Mme Sylvie RIALLAND, absente 1 pouvoir à M. M. BARDET -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENE BRE -Mme Martine AGARD-DENU EL -M. Maurice BARDET + 1 pouvoir -Mme Anne Laure BARBE, excusée -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL, excusé -Mme Anne Marie FONTAYNE, excusée
<u>FLAUGEAC</u> -M. Gérard BAILLY	<u>FONROQUE</u> -Mme Régine BAGARD	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS
<u>MONMADALES</u> -M. Michel RAYNAL	<u>MONMARVES</u> -M. Jean-Claude DOLO	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE
<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC	<u>PLAISANCE</u> -M. Jean Marie FRICOT, absent 1 pouvoir à Mme A. LANDAT	<u>RAZAC D'EYMET</u> M. Thierry GROSSOLEIL
<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES	<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -Mme Annie LANDAT + 1 pouvoir	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE, absent
<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO	<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE, absent	<u>STE-EULALIE D'EYMET</u> -M. Martial LAJOUX, absent
<u>STE-INNOCECE</u> -M. Jean-Jacques NADAL, absent 1 pouvoir à M. J.M. BOURDIL	<u>ST-JULIEN D'EYMET</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL + 1 pouvoir	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Emilio SARRAT
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Christian MORTEMOSQUE
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE		

M. Maurice BARDET est élu secrétaire de séance

Monsieur BETAILLE informe le conseil communautaire de la démission de Monsieur CASTAGNET Michel en tant que Maire de la commune de BARDOU, et de la Vice-présidence du CIAS. Dans l'attente de l'avis favorable de la Sous-Préfecture, il reste membre du conseil communautaire.

Après le mot de bienvenue de M. le Maire de MONSAGUEL, le Président passe à l'ordre du jour.

Il signale que le procès verbal de la réunion du 23 janvier 2017 n'est pas finalisé et qu'il sera validé lors du

prochain conseil.

Il demande le retrait du point 03-« Proposition d'emprunts pour le financement des travaux de construction de la maison de services d'Issigeac ». Suite à un problème de réseau sur Issigeac (téléphone et internet) la semaine précédente, le dossier n'a pu être traité dans les délais, celui-ci sera présenté ultérieurement après analyse des offres par la commission finances.

Point 08-Transfert de la classe de Sadillac vers l'école de Flaageac

Des délégués ayant demandé de voter ce point à bulletin secret, le Président met la proposition au vote : Plus d'un tiers des membres présents demandent un vote à bulletin secret (21 pour), il sera donc procédé à un scrutin secret pour ce point.

Ordre du jour :

01-SDE : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies – Autorisation de signature

02-Construction de la Maison de Services d'Issigeac : Relance des lots 09 et 13

03-Proposition d'emprunts pour le financement des travaux de construction de la maison de services d'Issigeac.

04-Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet de travaux sur les ponts de la

VC 201 sur la commune de Conne de Labarde

05-Convention avec la Préfecture de la Dordogne pour la transmission électronique des actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat – Autorisation de signature

06-Approbation de la carte communale d'Issigeac

07-SYCOTEB : Suite à la démission d'un élu communautaire au bureau du SYCOTEB : désignation d'un nouveau délégué

08-Transfert de la classe de Sadillac vers l'école de Flaageac (proposition de vote à bulletin secret)

09-Questions diverses

- ✓ Convention de mise à disposition du personnel communal vers la C PSP : Suite à la demande de la Trésorerie, des conventions de mise à disposition du personnel communal, intervenant dans les domaines de la voirie et/ou du scolaire, devront être prises par chaque commune pour toute demande de remboursement.
- ✓ Conférence des maires sur le PLUI : 13 mars 2017 à 20h30 à la salle polyvalente d'Eymet

01-SDE : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies – Autorisation de signature

Le Président explique qu'au vu du nombre de sites de consommations raccordés au réseau public de distribution d'électricité, il est nécessaire de lancer une mise en concurrence.

Le SDE de Dordogne propose de lancer un marché d'énergies et d'adhérer à un groupement de commande afin d'obtenir les meilleurs prix.

Le président indique que pour l'année 2016, les dépenses d'énergie s'élèvent à 41000 € pour l'ensemble des contrats avec le remboursement aux écoles.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

-accepte l'adhésion de la communauté de communes PORTES SUD PERIGORD au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

-autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement avec le SDE24.

M. VEYRAC arrive et prend part à la séance.

02-Construction de la Maison de Services d'Issigeac : Relance des lots 09 et 13

Par délibération en date du 17 octobre 2016, le lot n° 09 (peinture sols souples) a été attribué à l'entreprise LAGORCE pour un montant de 32 197€ (TF) et de 28 815€ (TC). Par courrier en RAR en date du 15 novembre 2016, l'entreprise LAGORCE a renoncé au marché suite à un problème de personnel.

Pour rappel, le lot n°13 (mobilier RAM –Ludothèque) est à relancer en raison d'offre inacceptable par le prix.

Le Président informe le conseil qu'il convient de relancer les lots 09 et 13 et de lancer un marché de travaux à procédure adaptée avec négociation (art.27 du décret 2016-360). Il précise que même si une délibération n'est pas nécessaire, on est obligé de relancer la procédure complète (Avis d'appel à la concurrence, préparation des pièces administratives du marché avec l'architecte, publicités ...)

Mme CHAISE interroge le président concernant le lot n° 13, et souhaite connaître le montant des offres reçues. Le président répond que l'estimatif s'élevait à 45 000 € et qu'une seule entreprise a fait une proposition d'un montant de 75 070 €.

Vote : **A l'unanimité**

Le président informe le conseil de l'avancement des travaux :

Les travaux ont débuté au mois de janvier.

Les demandes d'acomptes DETR pour les deux parties de la tranche ferme ont été faites.

M. LACOTTE précise qu'il est important que les demandes d'acomptes soient faites pour la recevabilité de la demande DETR de la tranche conditionnelle.

M. CASTAGNER Jean-Claude informe le conseil qu'il profite des travaux pour créer une borne à incendie devant l'école.

Le Président signale que les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis à 14h, et fait appel aux bonnes volontés pour le suivi du chantier : M. MARTIN se propose ainsi que M. COASSIN pour les travaux qui concernent la menuiserie.

Le président profite de la réunion pour remercier M. COASSIN pour avoir habillé l'habacle du véhicule du SPANC pour un coût dérisoire.

Le président précise que la fin des travaux de la tranche ferme est prévue pour le 31/12/2017, et qu'il faut maintenant travailler sur le financement de la tranche conditionnelle.

03-Proposition d'emprunts pour le financement des travaux de construction de la maison de services d'Issigeac.

Délibération reportée.

04-Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet de travaux sur les ponts de la VC 201 sur la commune de Conne de Labarde

Le Président donne la parole à M. BOURDIL qui fait état de la lettre envoyée par la Mairie de Conne de Labarde et de l'estimation des travaux qui s'élèvent à 132 100€. Il précise que la DDT avait déjà fait une étude sur les travaux à effectuer. M. SARRAT confirme et donne quelques explications sur la rénovation de tels ouvrages d'art.

M. MARTIN souhaite connaître la longueur du pont afin de comparer avec des travaux déjà faits sur sa commune.

M. TRIFFE fait part de son inquiétude avec l'interdiction à la circulation des véhicules de plus de 3.5T sur cette voie, et des futurs travaux prévus sur la commune de Saint Cernin de Labarde, ce qui engendrera une perturbation du trafic routier.

Le Président explique qu'il peut être demandé une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur pour la rénovation de tels ouvrages d'arts, et précise que ces travaux pourraient être envisagés sur 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

-Emet un avis favorable à cette demande et autorise le Président à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

05-Convention avec la Préfecture de la Dordogne pour la transmission électronique des actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat – Autorisation de signature

Le Président propose de signer une convention avec la Préfecture de la Dordogne pour la télétransmission des actes (arrêts, délibérations, budgets, marchés publics). Cette convention a déjà été mise en place sur la plupart des communes.

Le conseil communal, à l'unanimité, décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires, et autorise la signature d'une convention avec la Préfecture de la Dordogne.

06-Approbation de la carte communale d'Issigeac

Le Président donne la parole à Monsieur le Maire d'Issigeac qui rappelle à l'assemblée les conditions dans lesquelles le projet de carte communale a été révisé. La révision de la carte communale permet de réduire le potentiel urbanisable de plus de 16ha, ce qui correspond à 56% du potentiel des espaces constructibles du document d'urbanisme approuvé en 2008. Le projet de développement est compatible avec les orientations du SCOT du Bergeracois. Vu la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, Vu la loi urbanisme et habitat, Vu le code de l'urbanisme, Vu le code de l'environnement, Vu les statuts de la Communauté de communes intégrant la compétence Aménagement de l'espace, Vu la délibération du Conseil communal du 20/06/2016 donnant avis favorable au projet de révision de la carte communale et autorisant le lancement de l'enquête publique, Vu l'arrêt du Président en date du 12/09/2016 prescrivant l'enquête publique du 10/10/2016 au 10/11/2016, Vu le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions, Vu le projet de révision de la carte communale qui comprend un rapport de présentation, des documents graphiques et des annexes,

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de carte communale de la commune d'Issigeac.

07-SYCOTEB : Suite à la démission d'un élu communal au bureau du SYCOTEB : désignation d'un nouveau délégué

Le Président signale que suite à la démission de M. Grossolle en date du 22.01.2016 de sa fonction de Vice-Président chargé de l'aménagement de l'espace, de l'urbanisme et de la voirie et de délégué du SYCOTEB, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire au bureau du SYCOTEB. Monsieur Jérôme BETAILLE informe qu'il se porte candidat, et précise qu'en tant que président du PGB il souhaiterait suivre le travail de fusion lancé avec le SYCOTEB. Un appel à candidature est lancé : aucun délégué ne se portant candidat, le Président procède au vote. Après en avoir délibéré, le conseil communal, à l'unanimité, désigne M. BETAILLE délégué titulaire au bureau du SYCOTEB.

08-Transfert de la classe de Sadillac vers l'école de Flaugéac (proposition de vote à bulletin secret)

Le Président reprend l'historique.

M. LACOTTE rappelle les raisons pour lesquelles il s'oppose, avec M. BORDES, au transfert. Il précise qu'ils ont rencontré les parents d'élèves et confirme le maintien de leurs positions.

M. BORDES rappelle que l'école de Sadillac n'est pas menacée à ce jour, ni par une perspective imminente de baisse d'effectifs, ni par la vétusté ou la non-conformité des locaux (les instances concernées ne l'ayant pas alerté). Il souhaite revenir sur la lettre envoyée par le 1^{er} adjoint de Flaugeac qui conforte son point de vue sur la critique systématique. Il invite les membres du conseil à réfléchir sur les incidences de leurs votes. Il termine en précisant que le tissu scolaire du secteur devra être revu à l'avenir, dans un esprit serein et dans le respect de tous, pour le bien des enfants et de l'intérêt communautaire.

Débat :

M. MARTIN fait observer qu'il faut défendre les écoles.

M. le Maire d'Issigeac rappelle que la classe de SADILLAC n'est pas en menace de fermeture et qu'il faut réfléchir à de nouvelles stratégies (mutualisation des moyens).

Mme BAGARD signale que le monde rural est menacé. Qu'il faut faire de la résistance ensemble et pas uniquement pour le scolaire.

M. MARTIN s'interroge sur la fermeture dans les écoles publiques et pas dans les écoles privées.

M. le Maire d'Issigeac précise que dans le cas présent, l'école ne sera pas fermée, mais que la classe sera déplacée.

M. TONELLO prend la parole et signale que lors de la dernière réunion il a ressenti un climat tendu par le ton virulent de certains élus. Il espère que les membres du conseil retravaillent ensemble dans un climat plus serein.

Passage au vote : Transfert de la classe de SADILLAC vers l'école de FLAUGEAC.

Secrétaire : M. BARDET

Assesseurs : Mme Catherine CHAISE et M. Hervé DELAGE

Résultat du vote :

Votants : 33 (29 + 4 pouvoirs)

NON : 18

OUI : 08

BLANC : 07

Le conseil communautaire décide **à la majorité** qu'il n'y aura pas transfert de la classe de Sadillac vers l'école de Flaugeac.

09-Questions diverses

- ✓ Convention de mise à disposition du personnel communal vers la CCPSP : Suite à la demande de la Trésorerie, des conventions de mise à disposition du personnel communal, intervenant dans les domaines de la voirie et/ou du scolaire, devront être prises par les communes.

M. BOURDIL insiste sur la nécessité de prendre ces conventions pour les demandes de remboursement à la CCPSP et pour des problèmes d'assurance.

Les conventions doivent être prises par les communes. La CCPSP va transmettre un modèle.

Mme. COLORADO a informé le Président que la Cour Régionale des Comptes effectue un contrôle sur les années 2011-2012 et 2013, sur les communautés Val et Coteaux d'Eymet et Pays Issigeacois.

- ✓ Le Président informe que le prochain conseil communautaire aura lieu le 20 Mars avec le vote des comptes administratifs et de gestion. Et celui du mois d'avril sera avancé au 10 avril pour le vote du budget.
- ✓ Conférence des maires sur le PLUI : 13 mars 2017 à 20h30 à la salle polyvalente d'Eymet.

✓ Définir les objectifs lors de cette conférence. Les maires sont invités à venir avec 1 autre élu. M. ANDRES du SYCOTEB sera présent.

✓ Invitation à la présentation du PLU de Miramont de Guyenne le 22 février 2017. M. BOURDIL ne pourra être présent.

Si aucun délégué ne peut se rendre disponible pour cette réunion, une réponse négative sera transmise.

✓ Mme BAGARD fait remarquer que lors de l'absence de la cantinière, les repas de la cantine de Fonroque ont été préparés à la cantine d'Issigeac pour ensuite être transportés à Fonroque ; il semblerait que cette formule engendre beaucoup d'allers retours et ne soit pas forcément source d'économie ; elle demande donc de calculer les frais occasionnés pour le portage de repas vers les cantines.

Le président n'ayant pas l'ensemble des éléments pour répondre, il étudiera les frais occasionnés par les déplacements.

✓ M. le maire d'Issigeac signale un point positif : la classe de l'école primaire d'Eymet menacée de fermeture est, pour cette année sauvée.

Il insiste néanmoins sur le fait qu'une réflexion collégiale sur l'avenir de nos écoles est nécessaire.

Informations :

M. Henri DELAGE informe le conseil qu'il reste des fonds sur le FEC (Fonds Equipement Communal), et demande aux maires d'envoyer les dossiers au Département.

M. MARTIN souhaite avoir un organigramme de la nouvelle structure d'aide à domicile.

M. VEYRAC fait remarquer que des arrêts de bus ne sont toujours pas signalés sur la commune.

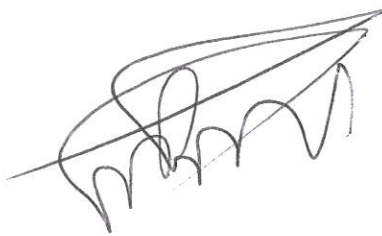
M. CASTAGNER Jean Claude trouve difficile de voter la fiscalité de la CCSP au 10 avril pour la préparation des budgets communaux. M. BETAILLE rappelle qu'il avait été décidé de lisser l'intégration de la compétence scolaire et l'augmentation des charges qui en découlent : 3 % l'année dernière et 5 % cette année.

M. TONELLO signale l'inscription d'un élève de plus sur l'école de Singleyrac à la rentrée du 06 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Le Secrétaire,

Maurice BARDET



Le Président,

Jérôme BETAILLE

